

## Organisation de manifestations commerciales et soutien aux associations - Attribution de subventions

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Après consultation et avis favorable de la commission paritaire des foires et marchés, le Conseil Municipal du 15 décembre 2005 a décidé d'appliquer une augmentation de 1 %, représentant 4 000 €, à l'ensemble des tarifs foires et marchés, l'objectif de cette recette étant d'assurer une animation dédiée à ce secteur d'activité.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 mai 2006, a proposé d'attribuer cette somme à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, dont l'un des objectifs est de mutualiser les actions de promotion des associations de commerçants.

C'est ainsi que chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Office du Commerce et de l'Artisanat au titre de la cotisation d'adhésion du commerce non sédentaire à cette association.

Il est proposé de poursuivre cette politique de soutien au monde non sédentaire par le maintien d'une subvention de 4 000 € à l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon pour 2010.

Un véritable partenariat unit l'association Métiers d'Art en Franche-Comté et la Ville de Besançon. Il a notamment débouché sur le retour d'une quinzaine d'artisans d'art franc-comtois au Marché de Noël. Il se traduit également tous les ans par la réalisation d'une manifestation de grande qualité portant alternativement sur des Potiers créateurs ou sur des bijoutiers créateurs, manifestations pour lesquelles un soutien de la Ville a toujours été apporté.

En 2010, l'association Métiers d'Art en Franche-Comté propose de renouveler l'exposition BIJOUX DE CREATION sous les arcades de la cour du Musée du Temps les 22 et 23 mai prochain. L'appui financier sollicité de 4 000 € viendrait conforter un budget global de 10 200 €.

Par ailleurs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs sollicite un soutien financier de la Ville de Besançon aux côtés de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs pour le déroulement à Besançon d'une opération appelée «COEUR D'ARTISAN» du 12 au 21 mars dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Artisanat. Le but de cette opération est d'aider les artisans à promouvoir leur métier, à se faire connaître et à décrocher de nouveaux marchés.

L'artisanat représente une part essentielle de l'activité économique de la ville et de son centre en particulier. Le soutien demandé permettra la réalisation d'un kit de communication renforcé pour les artisans bisontins et d'une campagne de communication dans le cadre de l'opération «Coeur d'Artisan». Il est proposé d'accorder une subvention de 3 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs.

En cas d'accord, la somme totale, soit 11 000 €, sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de :
  - . 4 000 € à l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon
  - . 4 000 € à l'association Métiers d'Art en Franche-Comté
  - . 3 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. MARIOT, Mme PANIER et M. SASSARD n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.*